

## Demande d'inscription d'une naissance à l'étranger dans le registre des naissances (art. 36 PStG, loi sur l'état civil)

### Remarque concernant la compétence

Est compétent pour l'inscription d'une naissance le service d'état civil de la localité compétente où l'enfant ou (si l'enfant n'a jamais habité en Allemagne) le demandeur réside, a résidé en dernier lieu ou a sa résidence habituelle. L'enfant mineur partage la résidence de ses parents, qui exercent conjointement l'autorité parentale, ou bien du parent qui exerce seul l'autorité parentale. Le service d'état civil I de Berlin est compétent uniquement lorsque ni l'enfant ni la personne qui dépose la demande n'ont jamais (même étant enfant) résidé en Allemagne.

<input type="checkbox"/> Ambassade <input type="checkbox"/> Consulat général <input type="checkbox"/> Consulat <input type="checkbox"/> Consul honoraire <input type="checkbox"/>	
de la République fédérale d'Allemagne à	Date :
<b>La demandeuse / Le demandeur</b> (nom de famille, nom de naissance, prénom, domicile)	
<b>Courriel :</b>	
sollicite / sollicitent en tant que l'inscription officielle de la naissance de l'enfant suivant :	

Mère / 1er parent	<b>Renseignements relatifs à la mère biologique (qui a mis l'enfant au monde) à la date de naissance de l'enfant</b>	
	Nom de famille (prière d'indiquer t o u s les éléments du nom)	Nom de naissance (le cas échéant)
	Prénoms (prière de les indiquer t o u s)	
	Nationalité(s) (prière de les indiquer t o u t e s)	attestée(s) par (p. ex. passeport, carte d'identité, acte de nationalité ; indications sans le numéro du document)
	<input type="checkbox"/> allemande <input type="checkbox"/>	
	Date de naissance de la mère / du 1er parent	Lieu de naissance de la mère / du 1er parent (ville, pays en cas de naissance hors d'Allemagne)
	Service d'état civil et numéro d'inscription (uniquement en cas d'inscription dans un registre allemand)	
	État civil de la mère <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> mariée <input type="checkbox"/> vivant en partenariat <input type="checkbox"/> divorcée <input checked="" type="checkbox"/> veuve <input type="checkbox"/> dissolution du partenariat <input type="checkbox"/> dissolution du partenariat par décès <input type="checkbox"/>	
	Nombre de t o u s les mariages / partenariats : <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 et plus	
	Le cas échéant : date de l'entrée en vigueur du divorce / de la dissolution du partenariat, avec indication du tribunal et du numéro de dossier ou date et lieu du décès de l'époux / de la partenaire	
En cas de divorce / de dissolution du partenariat : nationalité de l'ex-époux / de l'ex-partenaire au moment du divorce / de la dissolution du partenariat		





<b>Déclaration concernant le nom de naissance de l'enfant</b> <b>(Si l'enfant a 14 ans révolus, il doit être associé à la procédure.)</b>	
<b>J'ai / Nous avons été informé(e)(s) des possibilités de choix du nom de l'enfant et du caractère irrévocable de ce choix et déclare / déclarons :</b>	
Art. 1617, 1617 b BGB (code civil) (droit allemand)	<input type="checkbox"/> <b>Exerçant conjointement l'autorité parentale, nous choisissons pour l'enfant désigné ci-dessus le nom de famille (prière de l'indiquer ici) :</b>  <input type="checkbox"/> _____ (du père / 2e parent) <b>ou</b> <input type="checkbox"/> _____ (de la mère / 1er parent)  <b>Nous sommes informés que ce choix de nom de famille peut avoir un caractère contraignant pour nos autres enfants.</b>
Art. 1617 a BGB (droit allemand)	<input type="checkbox"/> <b>Exerçant seul(e) l'autorité parentale, je donne à l'enfant le nom de famille de l'autre parent :</b>  <b>En tant que parent n'exerçant pas l'autorité parentale, je donne mon accord à ce choix de nom. Nous sommes / Je suis informé(e)(s) que ce choix de nom de famille <u>ne vaut pas</u> pour nos/mes autres enfants.</b>
<b>Dans la mesure où l'enfant doit porter le nom conformément à la législation allemande, il convient de choisir l'une des deux premières déclarations. En application du paragraphe 3 de l'article 10 de l'EGBGB (loi d'introduction du code civil), le choix du droit applicable n'est possible <u>qu'une seule fois</u> : une fois le droit allemand choisi, il n'est plus possible de choisir le droit d'un autre pays.</b>	
Art. 10 (3) EGBGB (loi d'introduction du code civil)	<input type="checkbox"/> <b>Nous choisissons / Je choisis pour le nom de l'enfant désigné ci-dessus le droit :</b> (pays dont l'un des parents possède la nationalité attestée) (= loi nationale)  <b>En vertu de ce droit, l'enfant porte / portera le nom de famille suivant :</b>  <b><u>Ne vaut pas</u> pour nos / mes autres enfants.</b>

Art. 48 EGBGB

*En application de l'art. 10, paragr. 1 en liaison avec l'art. 5, paragr. 1 de l'EGBGB (loi d'introduction au code civil), le choix du nom de notre / mon enfant est soumis au droit allemand.*

*Par l'inscription (dérogant éventuellement au droit allemand) de sa naissance en/au*

\_\_\_\_\_, *pays membre de l'UE, l'enfant a acquis pour nom de naissance :*

\_\_\_\_\_ *(nom de famille, éventuellement composé de plusieurs éléments)*

\_\_\_\_\_ *(t o u s les prénoms) ainsi que, le cas échéant,*

\_\_\_\_\_ *(les autres éléments du nom tels que nom du père ou nom intermédiaire)*

*Nous choisissons / Je choisis donc,*

*pour l'avenir (à réception par le service d'état civil allemand compétent),*

*rétroactivement à la date d'inscription au registre d'état civil de l'autre État membre de l'Union européenne (la date de l'inscription étant attestée par des documents justificatifs),*

*de faire du nom acquis par l'enfant dans l'autre État membre de l'Union européenne son nom de naissance dans le ressort du droit allemand.*

*Nous sommes / Je suis informé(e) que ce choix de nom de famille ne vaut pas pour nos/mes autres enfants.*

Participation de l'enfant  
(Art. 1617, 1617 a, 1617 b, 1617 c BGB  
(code civil), art. 10 (3) EGBGB, art. 48 EG-  
BGB)

*L'enfant a 14 ans révolus et consent au choix indiqué ci-dessus / adhère à la déclaration.*

*L'enfant porte déjà un nom de famille et a 5 ans révolus. Il se conforme au choix du nom acquis par mariage par ses parents et portera désormais le nom de famille :*  
*(nom de mariage des parents)*

*L'enfant porte déjà un nom de famille et a 5 ans révolus. Il se conforme au changement de nom du parent qui donne le nom et portera désormais le nom de famille :*  
*(nom de famille modifié du parent qui donne le nom)*

*En tant que représentant(e) légal(e), j'approuve / nous approuvons la déclaration de consentement de l'enfant.*

**Pour les naissances avant le 01/04/1994 :**

Le nom de famille de l'enfant a été inscrit entre le 01/09/1986 et le 31/03/1994 dans un papier d'identité / un registre d'état civil allemand (un justificatif est joint en annexe).

Le nom de famille de l'enfant n'a pas été inscrit entre le 01/09/1986 et le 31/03/1994 dans un papier d'identité / un registre d'état civil allemand.

**Je demande / Nous demandons la délivrance des actes suivants :**

	Nombre :
Acte de naissance (DINA4)	
Acte de naissance pour le livret de famille (DINA5)	
Acte de naissance plurilingue (DINA4)	
Copie certifiée conforme de l'extrait du registre <input type="checkbox"/> avec mentions	

Les droits applicables à la demande d'inscription au registre des naissances du service d'état civil I de Berlin s'élèvent, quelle qu'en soit l'issue, à 60,00 €. Ce montant augmente de 20,00 € si l'inscription requiert la prise en compte d'une législation étrangère. Les frais s'élèvent actuellement à **10,00 €** pour un acte de naissance et à **5,00 €** pour chaque copie certifiée du même acte demandée simultanément. **Le montant des frais peut varier dans les autres services d'état civil allemands.**

Le règlement de ces frais est réclamé séparément par le service d'état civil allemand compétent. Merci d'attendre la demande de paiement et de ne procéder en aucun cas à un paiement anticipé.

**Signatures des demandeurs**  
**et légalisation par la représentation allemande à l'étranger**

\_\_\_\_\_ (la mère / le 1er parent)

\_\_\_\_\_ (le cas échéant, l'enfant)

\_\_\_\_\_ (le père / le 2e parent)

\_\_\_\_\_, n°  
(pièce d'identité)

, délivré le

(la mère / le 1er parent)

\_\_\_\_\_, n°  
(pièce d'identité)

, délivré le

(le père / le 2e parent)

\_\_\_\_\_, n°  
(pièce d'identité)

, délivré le

(le cas échéant l'enfant)

, le

\_\_\_\_\_ (fonctionnaire consulaire)

(sceau)

**Merci de relier les formulaires de plusieurs pages de manière à ce que ces dernières ne puissent être séparées !**